



120 A rue d'Octavéon
26750 Châtillon Saint Jean
04 75 45 31 15
mairie@chatillonsaintjean.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance du 12 juin 2023

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal. Les délibérations sont consultables en mairie aux heures et jours d'ouverture au public.

Liste des délibérations adoptées dans leur ordre d'adoption :

N°1	DCM-2023-014 fixant les tarifs des services périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2023-2024	Adoptée à l'unanimité
N°2	DCM-2023-015 portant adoption des règlements intérieurs du service de restauration scolaire et de garderie et du service d'accueil des mercredis et vacances scolaires pour l'année scolaire 2023-2024	Adoptée à l'unanimité
N°3	DCM-2023-016 du 12 juin 2023 créant un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation à temps complet à compter du 1 ^{er} août 2023	Adoptée à l'unanimité
N°4	DCM-2023-017 du 12 juin 2023 créant un emploi non permanent d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à compter du 1 ^{er} août 2023 (27,5h/hebdomadaires)	Adoptée à l'unanimité
N°5	DCM-2023-018 du 12 juin 2023 créant un emploi non permanent d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à compter du 1 ^{er} août 2023 (26h/hebdomadaires)	Adoptée à l'unanimité
N°6	DCM-2023-019 du 12 juin 2023 créant un emploi non permanent d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à compter du 1 ^{er} août 2023 (16,25h/hebdomadaires)	Adoptée à l'unanimité
N°7	DCM-2023-020 du 12 juin 2023 créant un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à compter du 1 ^{er} août 2023 (22h/hebdomadaires)	Adoptée à l'unanimité
N°8	DCM-2023-021 du 12 juin 2023 portant création de deux emplois en contrat d'engagement éducatif à compter du 1 ^{er} août 2023	Adoptée à l'unanimité
N°9	DCM-2023-022 du 12 juin 2023 désignant un référent déontologue des élus	Adoptée à la majorité

À Châtillon-Saint-Jean, le 14 juin 2023,

Le Maire, Daniel BARRUYER

